

Conseil d'Etablissement des Etablissements primaire et secondaire de Payerne et environs

Séance du 14 mai 2019

P.Charmoy, président, ouvre la séance.

1. Conseil des élèves de l'Etablissement secondaire

P.Charmoy fait la présentation du CEt aux délégués du Conseil des élèves. Elia Hamidi, présidente du Conseil des élèves, présente le Conseil des élèves et leurs tâches. Mathieu Ross, délégué depuis la 8H, présent également, aime avoir des responsabilités et voir des projets aboutir. Candice Marcuard (secrétaire) quant à elle aime amener du nouveau à l'école. Ce travail de délégués demande d'avoir le sens du travail et de l'organisation mais c'est très enrichissant de participer à ce Conseil d'après les délégués présents.

Mme Kolb et Mme Martins aidées de 3 autres coachs soutiennent les élèves dans leur travail.

Projets en cours :

- Commission du Bal de fin d'année. Recherche de financement : la participation des élèves, le soutien des Anciens Collégiens et de la commune de Payerne ainsi que de ventes de gâteaux. Le thème de cette année sera « Tapis rouge et élégant ».
- Mise en place de la Journée-Joker = 1 congé non-justifié par année
- Développement des Appuis OS pour obtenir des appuis dans les options spécifiques seulement Math-Physique Economie et Droit.
- Mise en place d'un Rallye (culture générale, français math, sport musique) pour alterner avec la marche des 10 Km.
- Des projets plus originaux n'aboutissent pas, heureusement. (poules en plein air, match de boxe, ...)

Organisation : tout délégué peut proposer /présenter un projet (venant de lui ou d'un camarade de classe) ensuite le Conseil vote. Si la majorité vote contre, le projet est balayé mais si une majorité le soutient le Conseil en sous-commission (min 3 personnes) fait en sorte de l'étoffer afin de le présenter au Directeur pour son accord.

Problème rencontré : dans certaines classes, il est parfois difficile de désigner des délégués. Sont alors nommés des élèves peu motivés car désignés ou tirés au sort par certains enseignants. De ce fait, les projets en sous-commission traînent car les délégués ne font pas toujours leur travail.

P.Charmoy remercie les délégués du Conseil des élèves présents pour leur travail et leur présentation.

2. Appel des membres

Annoncés en retard :

M. Julien Mora

Sont présents :

Des autorités de l'ASIPE :

M. Philippe Charmoy

Mme Sandra Savary

M. Aurélien Karg

Des professionnels actifs au sein des EPS :

M. Philippe Duboux

M. Christian Chevalier

Mme Isabelle Giaouque

Mme Corinne Gotti

Des milieux et organisations concernés par la vie des Etablissements :

M. François Marion

Mme Jeannine Hausammann

M. Philippe Delbrouck

Des parents d'élèves

Mme Rosa Maria Da Silva Vieira Querido

Mme Aude Roux

M. Alexandre Zosso

Mme Magali Dubois

3. Approbation du PV de la séance du 31 janvier 2019

Accepté sans modifications

4. Correspondance

P.Charmoy a reçu 2 lettres de Mme Amarelle envoyées aux Communes. Celle du 1^{er} avril concerne les devoirs surveillés. Suite à une enquête force est de constater que la demande est à géométrie variable en fonction des communes.

P.Duboux : au secondaire il n'y a rien de fonctionnel (prix, lieu, inscription) car l'ASIPE n'a rien proposé de pratique et d'intéressant.

C.Chevalier : au primaire 15 inscrits mais pour dire qu'il pourrait y en avoir 600.

Les deux directeurs déplorent la manière d'amener ce genre de prestation de la part de l'ASIPE.

P.Duboux demande à ce que le CEt s'y penche dans le futur car cela concerne vraiment la vie de la journée de l'enfant-élève.

P.Charmoy se tourne vers J.Mora pour savoir ce qui s'est fait de la part de la CoDir.

Réponse de J.Mora : une circulaire a été donnée à tous les parents et un point est dédié à cela dans le Parents infos. Concernant les coûts une contribution de 5.- horaire est demandée aux parents inscrivant leur enfant.

J.Mora rajoute que les Communes, d'après la loi, doivent mettre à disposition un local et un surveillant et non pas un maître d'appui. Il y a parfois des parents qui ont trop d'attentes de ce service et qui se déchargent ainsi.

A.Roux demande à ce qu'il y ait amélioration du point de vue de la communication. Autant auprès des parents, au travers des réunions de parents, par le Parents infos et en promouvant ces devoirs surveillés auprès des enseignants.

C.Gotti propose que l'Assemblée des parents en parle également.

P.Charmoy propose de clore la discussion mais d'engager un groupe de travail en collaboration avec l'ASIPE.

La deuxième lettre datée du 13 mai concerne les conséquences de l'arrêt du TF. La gratuité de la scolarité entre en vigueur à la rentrée 2019-2020.

J.Mora avec l'ASIPE est prêt à présenter en juin la variante présentée au CEt. Aujourd'hui les Députés ont eu un grand débat concernant la faisabilité de la mise en place.

5. Retour et premier bilan de la mise en place de la Cantine scolaire

Début 2019, une lettre informait les parents de la mise en place d'une cantine. Suite à ce courrier, il n'y a eu que 6 inscriptions. L'ASIPE a donc décidé de ne pas l'ouvrir en cours d'année mais en août. L'élève devait s'inscrire sur toute l'année de manière fixe. Ce point a été revu avec le prestataire et le système a pu être changé suite à la demande de diverses communes.

Dès la rentrée 2019, la cantine scolaire sera opérationnelle selon les règles suivantes :

- L'élève s'inscrivant devra payer une taxe de départ de 24.- pour toute l'année.
- L'élève peut s'inscrire pour un jour fixe sur toute l'année mais il peut aussi s'inscrire jusqu'à 8h le matin même s'il y a encore de la place (45 repas).
- L'élève peut s'inscrire pour un pique-nique soit à jour fixe ou jusqu'à 8h.
- Le repas coûte 12.- (moyenne cantonale 7-15.-) (entrée, plat, dessert) possibilité de demander à sa commune pour une subvention.
- Il y a un contrôle des présences et les élèves quittent la cantine qu'au moment du début des cours.
- Les parents doivent inscrire leur enfant par internet avec un compte à charger « Macantine »

S'il y a trop de pique-niques, l'ASIPE déplacera les élèves avec pique-nique sur un autre site de la Promenade.

6. Rôle du CEt, tâches et prérogatives de chacun et collaboration au sein du CEt

P.Charmoy relit le point du Règlement scolaire du CEt et s'inquiète que tous les membres du Conseil y trouvent leur rôle.

M.Dubois prend la parole en expliquant que les parents se sont beaucoup questionnés ces derniers temps. Il faudrait davantage de collaboration entre le CEt-ASIPE-CODir et CEt-Directeurs. Les parents déplorent le manque de suivi qui est donné à leurs projets, à leurs idées.

J. Hausammann s'est aussi posé la question de ce qu'elle faisait là. Après réflexion, elle se positionne par rapport à sa tâche qui est de motiver les élèves à la lecture.

P.Duboux et d'autres membres du CEt déplorent le manque de collaboration avec l'ASIPE. P.Duboux propose que lors de la prochaine séance on demande à aborder les différents thèmes en cours de l'ASIPE.

P.Charmoy propose qu'on mette sur pied une discussion avec le CODir afin que cela fasse partie du processus que de discuter/ demander conseil avec/au CEt. En tant que Président du CEt, il se sent d'aller discuter avec J.Mora à ce sujet.

M. Delbrouck a fait une expérience à Moudon sur un groupe de travail traitant d'un projet qu'ils ont pu proposer aux politiques ensuite.

La discussion tourne sur la thématique de l'Assemblée générale des parents qui a dû être annulée suite à une collision de dates et le peu de soutien dans la thématique proposée par les délégués des parents. P.Duboux propose qu'à l'avenir, il y ait une meilleure coordination des dates de l'ensemble des membres du CEt.

P.Duboux rappelle que l'AG de parents doit parler du « Rôle d'un parents d'élèves et la difficulté de l'être (devoirs, droits du parents) ». P.Charmoy insiste sur le fait que les parents délégués ont besoin de collaboration avec les Directeurs.

En 2021, il y aura 2 établissements primaires, ce qui va encore compliquer la donne. Il faut donc que le CEt se positionne pour la suite. P.Duboux propose qu'on invite un membre de l'ASIPE et de l'ASSIEGE à la prochaine séance du CEt.

M.Dubois pense qu'il faudrait profiter d'un projet concret pour amener la discussion entre le CEt et l'ASIPE.

C.Chevalier laisse son bureau ouvert pour des discussions.

P.Charmoy propose de faire une séance au mois de septembre avec la CODir et à l'issue de cette séance de créer des groupes de travail.

La date du 28 août est fixée pour une réunion avec la CODir à l'aula.

7. Divers et propositions individuelles

J.Mora amène la problématique des places de dépose minute devant DLT et Les Rammes qui deviennent des zones de parcage.

S'il y avait de la prévention de la part des forces de l'ordre cela irait mieux. Premièrement avertissement puis amande.

Il demande si l'idée de la CODir de mettre des lignes rouges à l'entrée des cours de récréation, pour éviter que les parents n'entrent dans le périmètre de scolaire, est bien vue par le CEt.

Le CEt est assez peu favorable à ce périmètre de sécurité car il faudra de nouveau lutter contre les gens qui ne respectent pas la règle. De plus, il pose la question de l'accès à la bibliothèque, au bureau de l'infirmière scolaire à la salle de gym. Il préconise plutôt des affiches informatives.

A.Roux demande où sont passés les bancs de la cour jaune ? J.Mora n'en sait rien et va se renseigner. C.Chevalier se demande où en est le projet de l'aménagement des cours de récré car les seuls investissements faits à ce jour sont ceux faits par l'école. J.Mora répond qu'il a transmis les demandes aux communes respectives.

A.Roux s'est rendu compte que les panneaux demandés par P.Duboux pour le secondaire n'étaient toujours pas posés, alors qu'autour de Payerne une multitude de nouveaux panneaux ont fleuri pour annoncer le Karting et autres endroits dans Payerne.

J.Mora informe qu'il ne s'agit pas du même dicastère mais que le budget pour 2020 prévoit des panneaux autour de la DLT pour indiquer les locaux communs.

P.Duboux relève que les panneaux pour indiquer qu'il s'agit d'un site scolaire sont mis et que c'est fort appréciables.

S.Savary s'inquiète de la suite à donner au PEDIBUS. Elle propose de faire un plan avec les lignes déjà existantes et de créer des lignes que des parents pourraient rejoindre. De plus, il faudrait que quelqu'un s'implique pour ce groupe de travail. P.Duboux annonce que la commune de Payerne peut faire le travail de plan pour ces lignes.

F.Marion demande si la transmission d'informations comme l'activité des bibliothèques de Payerne et Grandcour serait envisageable dans le Parents infos. C.Chevalier limite à ce qui est informations techniques et organisationnelles de l'école sinon le Parents infos devient trop grand. F.Marion lance l'idée de la création d'un petit livret de toutes les activités hors cadre scolaire.

A.Zosso demande comment retrouver quelqu'un pour l'association sportive en remplacement de M.Danzi du Stade Payerne. C'est au CODir de trouver mais si un membre du CEt a quelqu'un à proposer, il peut le faire.

P.Charmoy souhaite une bonne retraite à M.Duboux et tout de bon pour son futur.

Fin de la séance : 11h

Le Président



Philippe Charmoy

La secrétaire



Aude Roux